

SIMPLIFICATION ? NON avec le Prélèvement à la Source votre « vie administrative et fiscale » ne sera pas plus simple. Les dessins valent mieux que les grands discours alors vous n'avez qu'à comparer les deux dessins ci-dessous ! Ce sera d'autant moins simple que le gouvernement et l'administration vous obligent déjà à télédéclarer, télé-payer, qu'ils veulent continuer à fermer les services, les automatiser à outrance, réduire les plages d'accueil du public, obliger à en passer par des centres téléphoniques payants, imposer l'accueil sur rendez-vous comme unique point d'accès...

Impôts : à la source

Taux d'imposition tenant compte de toutes les natures de revenus et fondé sur le foyer fiscal

SANS

le prélèvement



L'ADMINISTRATION FISCALE

AVANT

reste l'interlocuteur du contribuable :

- ✓ elle reçoit les déclarations de revenus,
- ✓ est destinataire des demandes de modification de ses mensualités
- ✓ et reçoit le montant du solde d'impôt ou restitue un trop-versé

soit par 1/3 provisionnels
soit par mensualisation (plus de 90% des contribuables)
puis régularisation du solde

LE CONTRIBUABLE



L'EMPLOYEUR
OU LA CAISSE
DE RETRAITE

Impôts : comment fonctionne le prélèvement à la source

Taux d'imposition neutre, individualisé ou en commun avec son conjoint



L'ADMINISTRATION FISCALE

APRES

déclare ses revenus et choisit son taux
envoie l'avis d'imposition
paie le solde

reste l'interlocuteur du contribuable :
✓ elle reçoit les déclarations de revenus,
✓ est destinataire des demandes de modification de taux d'imposition
✓ et reçoit le montant du solde d'impôt ou restitue un trop-versé

✓ Le contribuable ne donne aucune information à son employeur ou à sa caisse de retraite

envoie la feuille de paie et le salaire net



L'EMPLOYEUR
OU LA CAISSE
DE RETRAITE

LES AGENTS DES FINANCES PUBLIQUES SONT AUSSI EN GREVE POUR DENONCER CES DERIVES. SOUTENEZ-LES !